

TRAVAIL EN HAUTEUR

PROGRAMME 2024

Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.

Objectifs

Sensibiliser les participants aux risques de chute de hauteur et leur apprendre à utiliser le matériel à leur disposition afin de se protéger contre un

Public Visé

Professionnel exécutant même occasionnellement des travaux en hauteur.

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Aucun prérequis spécifique.

Parcours pédagogique

Partie théorique

Sensibilisation aux chutes de hauteur

Approche réglementaire du travail en hauteur

Définition des protections collectives et individuelles

Les différentes catégories d'E.P.I

Présentation des E.P.I. spécifiques au travail en hauteur

Partie pratique Utilisation des E.P.I.

Réalisation de points d'ancrages provisoires et de nœuds de cordes

Pose de ligne de vie (horizontale et verticale)

Déplacements verticaux, avec longe, antichute à rappel automatique

Déplacements horizontaux avec longe

Atelier de travail : installation d'équipements, levage de charges

Utilisation des systèmes antichutes sur support d'assurage flexibles et rigides verticaux et horizontaux

Secours à un équipier

Objectifs pédagogiques

Etre sensibiliser aux risques du travail en hauteur.

Choisir les moyens de protections adaptés au travail en hauteur.

Savoir déterminer et mettre en place les points d'ancrage à utiliser.

Savoir s'assurer de sa propre sécurité et celle de ses collaborateurs.

Savoir repérer et analyser la qualité du matériel utilisé.

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation présentielle :

Partie théorique en salle, épreuve formative tout au long de la session, exposé participatif via des études de cas.

Suivi d'une mise en situation sur site avec si possible réalisation d'exercices pratiques dans le contexte professionnel des participants : pose de

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et qualifié.

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Méthodes et modalités d'évaluation

- Fiche d'évaluation.
 - Attestation de formation.
 - Habilitation au travail en hauteur.
-
- Nombre de stagiaire formé en 2021 : 95
 - Taux de satisfaction 2021 : 98.29 %

Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Effectif

De 4 à 12 Personnes